



# Assemblée générale

Dixième session extraordinaire d'urgence

**48<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 20 décembre 2023, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Francis..... (Trinité-et-Tobago)

*En l'absence du Président, M. Lapasov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 5 de l'ordre du jour (suite)

### Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

**M. De La Gasca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Il y a quelques jours, le 6 décembre, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour ce mois, j'ai reçu une lettre exceptionnelle (S/2023/962). Pour la première fois en plus de 30 ans, un Secrétaire général y invoquait l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, lequel lui permet d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il l'a fait au vu de l'ampleur des pertes humaines à Gaza et en Israël au cours des deux mois qui ont suivi les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre, et pour éviter un effondrement total, une catastrophe aux conséquences potentiellement irréversibles pour la paix et la sécurité dans la région. Il l'a fait parce que la situation humanitaire continue de se détériorer rapidement. J'ai pu le constater moi-même il y a quelques jours au point de passage de Rafah.

L'Équateur a clairement condamné avec force et sans ambiguïté les attaques terroristes injustifiables et

odieuses perpétrées par le Hamas, et exigé que tous les otages soient libérés immédiatement et sans condition. Nous l'avons fait à plusieurs reprises, et nous le faisons à nouveau aujourd'hui. Nous avons aussi rappelé très clairement que le peuple palestinien avait un droit inaliénable à l'autodétermination et nourrissait des aspirations légitimes à vivre dans la sécurité, la liberté, la justice et la dignité, avec des perspectives d'avenir. Nous avons exprimé notre solidarité avec Israël et la Palestine, parce que toutes les vies sont précieuses, parce que nous pleurons tous les morts et parce que rien ne saurait justifier la souffrance et la mort de civils innocents.

Nous avons souligné qu'Israël avait le droit de défendre sa population, ainsi que l'obligation incontournable de respecter les principes du droit international et du droit international humanitaire dans l'exercice de ce droit. Nous nous sommes également élevés contre l'utilisation de civils comme boucliers humains par le Hamas. En bref, notre position est claire et repose sur le droit international et sur la défense de la vie et de la dignité humaines. Tels sont les principes qui nous guident sur cette question et sur toutes les autres. Tels sont les principes qui continueront à nous guider.

Nous avons été appelés à nous réunir à nouveau à l'Assemblée à la suite de la lettre du Secrétaire général et du veto au Conseil de sécurité afin d'examiner un projet de résolution et les propositions d'amendements à son texte. Conformément aux principes que je viens d'évoquer, nous pensons qu'un cessez-le-feu humanitaire est indispensable pour remédier à la situation terrible qui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



règne à Gaza et pour réduire le risque d'une propagation de la violence dans la région. Nous considérons également qu'il est nécessaire que l'Assemblée condamne expressément le Hamas pour les attaques terroristes du 7 octobre, ce qui n'a malheureusement pas été fait dans la résolution adoptée le 27 octobre (résolution ES-10/21), et qui aurait été opportun. Nous estimons qu'il est primordial d'énoncer clairement les responsabilités qui sont évidentes aujourd'hui afin de pouvoir demander que des comptes soient rendus à l'avenir.

Pour ces raisons, nous avons voté pour la résolution ES-10/22 et les deux amendements présentés (A/ES-10/L.28 et A/ES-10/L.29).

Enfin, je rappelle ce que ma délégation a dit à plusieurs reprises à l'Assemblée, au Conseil de sécurité et dans toutes les enceintes : les près de huit décennies de conflit, les milliers de morts et la douleur et la souffrance incommensurables de générations entières sont la preuve la plus évidente que la violence n'est pas la solution. Le seul moyen de mettre fin à ce conflit est de trouver une solution pacifique, négociée, définitive et juste pour les parties, sur la base de l'existence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes. Œuvrons de concert pour y parvenir.

**M. Al Busaidi** (Oman) (*parle en arabe*) : Nous nous réunissons aujourd'hui une fois de plus dans cette salle majestueuse, la salle de l'Assemblée générale, avec en toile de fond d'obstruction répétée et délibérée au Conseil de sécurité, qui l'empêche de prendre des mesures pratiques et concrètes pour maintenir la paix et la sécurité internationales et mettre fin au massacre des civils palestiniens, dont des personnes âgées, des femmes et des enfants. L'organisation de la présente session extraordinaire d'urgence est assurément une expression collective éloquente du rejet de la peine collective et du nettoyage ethnique contre un peuple entier, qui permettraient de mettre à exécution des plans racistes comme on en a rarement vus depuis la Seconde Guerre mondiale.

Nous nous réunissons aujourd'hui, après près de deux mois de paralysie délibérée du Conseil de sécurité, malgré les appels exprès de la communauté internationale représentée par l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité lui-même et malgré la prise de position du Secrétaire général, à qui nous rendons hommage pour son appui à la paix, au droit international et au droit international humanitaire. Nous saluons également le nombre impressionnant d'États Membres qui ont défendu la vérité et la justice internationale en appelant à une cessation

immédiate et sans condition du massacre de civils dans la bande de Gaza.

Le monde et les peuples épris de paix n'oublieront pas qu'Israël a reçu le feu vert pour continuer à perpétrer ses crimes contre le peuple palestinien, dont le seul crime est d'avoir rejeté l'occupation et d'avoir exprimé à maintes reprises son aspiration à la liberté et à l'exercice de son droit légitime à l'autodétermination, comme les autres peuples du monde. Nous soulignons que le projet de génocide et de nettoyage ethnique est inacceptable.

Nous tenons Israël, Puissance occupante, et ceux qui le soutiennent dans l'exécution de ce crime entièrement responsables. Cette agression brutale a coûté et continue de coûter sa légitimité au Conseil de sécurité. Nous avons pourtant toujours été fiers des réalisations du Conseil et de son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La lutte du peuple palestinien et des peuples qui sont épris de paix et y aspirent a révélé la véritable nature des projets qui ont été promus comme autant de quêtes de démocratie, de libertés et d'autres slogans fallacieux. Ce qui se déroule aujourd'hui en Palestine n'a rien à voir avec ce qu'on nous a vendu pendant des décennies à propos de la démocratie.

Hélas, toutes ces normes ont été battues en brèche du fait de la persistance du deux poids, deux mesures dans la bande de Gaza et ailleurs dans le monde. Hélas, tout cela sape le prestige de l'Organisation et la légitimité du Conseil de sécurité. Le fait est que les projets d'Israël depuis 1948 sont dans l'impasse, face à la détermination et à la résistance du peuple palestinien. Le projet d'occupation, d'élimination et de déplacement forcé s'est fracassé sur les rochers d'une Gaza indestructible.

Aujourd'hui, tous les peuples sont aux côtés du peuple palestinien dans sa lutte et sa juste cause, exigeant un ordre mondial qui respecte la valeur des êtres humains, où qu'ils se trouvent dans le monde, un ordre mondial fondé sur les principes de l'égalité des peuples et de leur protection. C'est là le message sur lequel les pays du monde se sont mis d'accord dans cette même salle. Ce message demande la fin de l'injustice, non seulement dans la bande de Gaza et pour le peuple palestinien, mais aussi pour tous les peuples qui aspirent à la liberté et à l'exercice de leur droit légitime et inaliénable à l'autodétermination.

Pour terminer, d'aucuns ont tenté de faire taire la voix de la Palestine. La surprise, c'est que le monde entier a appuyé la voix de la Palestine. Le monde aujourd'hui a pris conscience qu'Israël pratique le terrorisme au vu et au su de tous. Mais la voix de l'humanité est plus forte,

et les nations du monde entier scanderont « Nous sommes tous la Palestine ».

**M<sup>me</sup> Kalkku** (Finlande) (*parle en anglais*) : L'escalade des hostilités, d'abord en Israël puis dans le territoire palestinien, dure maintenant depuis plus de deux mois. L'ampleur des souffrances humaines et des pertes en vies humaines est choquante.

La semaine dernière, la Finlande s'est portée coauteure de la résolution ES-10/22 et a voté pour ce texte, qui exige un cessez-le-feu humanitaire immédiat, la libération immédiate et sans condition des otages et un accès humanitaire sûr.

La Finlande a également condamné dans les termes les plus vigoureux les attaques terroristes sauvages perpétrées par le Hamas contre Israël. Plus de 1 200 personnes, pour la plupart des civils, ont perdu la vie dans ces attaques. Le Hamas et d'autres groupes détiennent toujours des otages à Gaza, et nous exigeons leur libération immédiate et sans condition. Le terrorisme n'est jamais justifié, et la Finlande reconnaît pleinement le droit d'Israël de protéger sa population civile contre les attaques terroristes. Nous avons toutefois souligné avec force et constance que les opérations militaires devaient être proportionnées et conformes au droit international humanitaire. Dans chaque situation, toutes les mesures doivent être prises pour épargner les vies civiles.

Depuis le début de l'opération militaire israélienne, près de 20 000 personnes auraient été tuées à Gaza, pour la plupart des femmes et des enfants. Des dizaines de milliers ont été blessées, des maisons ont été détruites et près de 2 millions de personnes ont été déplacées. La situation humanitaire est catastrophique et l'aide apportée à celles et ceux qui en ont besoin est loin d'être suffisante. Le Secrétaire général Guterres a tiré la sonnette d'alarme la plus forte possible sur le danger imminent de voir la situation humanitaire désastreuse se détériorer encore davantage et le système humanitaire s'effondrer. Les vies civiles doivent être protégées et l'aide ne peut être acheminée tant que les combats font rage.

C'est pourquoi la Finlande se joint à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire en vue d'assurer la protection des civils et l'acheminement d'une aide vitale suffisante dans tout Gaza. Le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties. Il faut mettre fin aux souffrances des civils.

Le risque d'une escalade plus large reste aussi élevé. Les tensions dans l'ensemble de la région, en particulier

dans la zone frontalière entre Israël et le Liban, se sont intensifiées, et nous appelons tous les acteurs de la région à la désescalade. En Cisjordanie, les efforts internationaux de désescalade sont entravés par la multiplication des actes de violence commis par les colons israéliens. Israël a également l'obligation juridique de protéger les civils contre les violences perpétrées par les citoyens israéliens vivant dans les colonies de peuplement, qui sont toutes illégales au regard du droit international.

Cette situation démontre une fois de plus que nous avons besoin d'une solution négociée prévoyant deux États pour régler le conflit israélo-palestinien, sur la base des frontières d'avant 1967. Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est forment ensemble le territoire palestinien. La solution future doit répondre aux besoins de sécurité des Israéliens et des Palestiniens, ainsi qu'aux aspirations palestiniennes à la création d'un État et à la souveraineté, mettre fin à l'occupation remontant à 1967 et régler toutes les questions relatives au statut permanent. Chacun sait que c'est le seul moyen durable de garantir la paix et la sécurité pour tous les habitants de la région. Il est grand temps de redoubler d'efforts au niveau international pour trouver une solution au conflit. Les habitants de la région méritent d'avoir enfin un avenir où la violence n'a pas sa place.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : La France est gravement préoccupée par la tragédie humanitaire en cours à Gaza. Le Secrétaire général a tiré la sonnette d'alarme la semaine dernière, et il a eu raison de le faire.

La situation s'est drastiquement aggravée depuis la reprise des hostilités, le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Les organisations humanitaires expriment toutes leur impuissance à apporter l'aide humanitaire aux populations civiles dans les conditions actuelles.

C'est pour cette raison que la France a voté pour la résolution égyptienne (résolution ES-10/22) dans cette enceinte. C'est pour cette raison qu'elle plaide pour une nouvelle trêve humanitaire, immédiate et durable, qui doit conduire à un cessez-le-feu pérenne.

La France a rappelé depuis le premier jour le droit d'Israël de se défendre et le devoir de le faire dans le strict respect du droit international humanitaire, dont l'obligation de protéger les civils.

Le Hamas et d'autres groupes terroristes ont commis des crimes barbares et inhumains contre des civils, des femmes et des enfants israéliens. Nous redisons notre condamnation dans les termes les plus forts de ces actes, tout comme, spécifiquement, celle des

violences sexuelles commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre dernier. C'est pour cela que la France a voté pour le projet d'amendement des États-Unis (A/ES-10/L.29).

La France regrette en outre que la résolution égyptienne ne rappelle pas que le détournement de l'aide et l'utilisation des infrastructures civiles à des fins militaires sont des violations des principes de l'action humanitaire et du droit international humanitaire.

La France continue à appeler à la libération immédiate et sans condition de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes terroristes. C'est pour cette raison qu'elle a voté pour le projet d'amendement autrichien. La France rappelle que cet appel correspond au respect du droit international et qu'il a été clairement passé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2712 (2023). Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'appel à la libération des otages ne figure pas dans des textes de l'ONU.

La France continuera de s'engager résolument, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans la région, en faveur d'une résolution de la crise sur tous ses volets : sécuritaire, humanitaire et, surtout, politique.

**M. Ousseïn** (Comores) : Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué dans les plus brefs délais cette réunion capitale. Je tiens également à remercier les Représentants permanents de l'Égypte et de la Mauritanie, respectivement Présidents du Groupe des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, d'avoir émis la requête de reprendre la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, nous reprenons cette dixième session extraordinaire d'urgence avec une immense frustration. La situation catastrophique et intolérable dans laquelle se trouve la population civile palestinienne nous interpelle tous. Les appels des États Membres n'ont pas trouvé d'écho, tout comme ceux du Secrétaire général, qui, en vertu de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, a alerté le Conseil de sécurité sur la situation désastreuse à Gaza. De même, les voix de la majorité des membres du Conseil de sécurité ont été ignorées. Il est à noter que plus de 100 pays se sont portés coauteurs du projet de résolution S/2023/970 du Conseil de sécurité, démontrant une préoccupation internationale significative. Cependant, le blocage persistant du Conseil de sécurité soulève des questions critiques sur sa crédibilité et engendre de graves conséquences humanitaires, notamment en matière de

santé, de risque de famine ou d'effondrement total du système de soutien humanitaire.

La situation alarmante de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'augmentation du nombre de victimes au sein de son personnel, y compris parmi les familles de ses employés, reflètent également la négation des fondamentaux du droit international et du droit international humanitaire. Face à ces défis, notre responsabilité de protéger les populations civiles est plus impérieuse que jamais. Quelle justification morale a-t-on avancé pour infliger cette punition collective et sans distinction faisant des milliers de morts, en particulier des femmes et des enfants ? C'est dans ce contexte que l'Égypte, au nom du Groupe arabe et de l'Organisation de la coopération islamique, a demandé l'utilisation de la résolution intitulée « L'union pour le maintien de la paix », afin que nous puissions nous réunir ici et montrer les attentes fortes qui règnent au sein de la communauté internationale. Cette situation met aussi en lumière l'urgence d'une réforme du Conseil de sécurité, devenue primordiale pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

L'Union des Comores ne cautionne aucune violence, je répète, aucune violence, et appelle les parties à une désescalade rapide du conflit, qui a fait tant de victimes, et au retour des otages, afin de rouvrir les portes du dialogue et d'œuvrer ensemble à une solution durable des deux États, comme stipulé dans les résolutions concordantes de l'ONU.

Enfin, je souligne l'importance de la responsabilité collective qui nous incombe d'adopter un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Dans plusieurs régions de Gaza, l'accès à une aide humanitaire essentielle est gravement limité, laissant des milliers de civils dans un état de besoin et de désespoir. Ces zones inaccessibles, où les ressources de base font cruellement défaut, sont des témoins silencieux de la souffrance humaine. Cette situation alarmante nécessite non seulement notre attention immédiate, mais aussi une action coordonnée et décisive. Il est de notre devoir, en tant que communauté internationale, de garantir que l'aide humanitaire puisse atteindre tous ceux qui en ont besoin à Gaza. Cependant, l'une des barrières majeures à cette mission humanitaire est l'absence d'un cessez-le-feu durable. Sans la paix, nos efforts pour apporter un soutien vital sont constamment entravés. Nous devons donc œuvrer ensemble pour promouvoir un cessez-le-feu immédiat qui ouvrira la voie à une aide humanitaire ininterrompue. De plus, il est impératif que la gestion de cette aide humanitaire soit sous l'égide de

la communauté internationale. Cela garantira une distribution équitable et efficace de l'aide, et empêchera la politisation de l'assistance humanitaire.

Notre objectif doit rester clair : sauver des vies et préserver la dignité humaine. En tant que Membres de l'ONU, nous avons la responsabilité collective de protéger et d'aider les plus vulnérables. C'est pourquoi, mon pays, l'Union des Comores a voté pour la résolution ES-10/22, intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires ». Il ne s'agit pas seulement de délibérations, mais d'une urgence vitale : des vies sont en jeu. Nous ne pouvons plus tarder. Cette maison des Nations Unies, fondée sur des valeurs que nous avons le devoir de respecter, doit agir maintenant pour prévenir l'annihilation du peuple palestinien.

**M. Yamanaka** (Japon) (*parle en anglais*) : La situation humanitaire à Gaza s'est détériorée et a atteint un niveau sans précédent. Cette dure réalité est mise en évidence par le fait que la dixième session extraordinaire d'urgence est convoquée de nouveau en l'espace de deux mois seulement. Étant donné la crise humanitaire actuelle à Gaza, le Japon a voté pour la résolution ES-10/22, qui a recueilli une majorité des voix de la communauté internationale, avec 153 votes pour.

Le nombre inimaginable de morts, les déplacements massifs de population, l'effondrement du système de santé et, à présent, une famine à grande échelle – tout cela en si peu de temps – témoignent de la gravité de la crise. À cet égard, le Japon prend au sérieux l'invocation, par le Secrétaire général, de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, pour exhorter les membres du Conseil de sécurité à appeler à un cessez-le-feu humanitaire.

Bien qu'il soit regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure de prendre des mesures suffisantes, des efforts diplomatiques sérieux sont en cours pour améliorer concrètement la situation humanitaire sur le terrain. En effet, les efforts diplomatiques menés par les pays concernés, notamment les États-Unis, le Qatar et l'Égypte, ont permis de déclarer une pause bienvenue d'une semaine fin novembre, qui a abouti à la libération de certains otages et à l'entrée d'une aide humanitaire vitale à Gaza. Cependant, depuis la rupture de cette pause, on assiste à un nouveau cycle de morts, de déplacements et de destructions. Il est évident qu'il faut acheminer une quantité bien plus importante d'aide par l'ensemble des voies d'accès et de circulation disponibles dans toute la bande de Gaza. En outre, réaffirmant sa condamnation de l'attaque terroriste du 7 octobre, le Japon appelle à nouveau

à la libération immédiate et sans condition de tous les otages encore détenus par le Hamas et d'autres groupes.

Dans la lettre qu'il a adressée le 7 décembre au Président de l'Assemblée générale, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, M. Lazzarini, a déclaré que l'Office traverse les heures les plus sombres des 75 ans de son histoire. Plus de 130 membres de son personnel ont été tués dans les bombardements, la plupart avec leur famille. Le Japon tient à assurer les victimes et les blessés de sa profonde sympathie, et présente ses condoléances aux familles endeuillées. Toutes les parties au conflit doivent respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire, et protéger les civils, le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires.

En tant que membre responsable du Conseil de sécurité, le Japon continuera d'œuvrer de manière constructive avec les autres membres du Conseil pour qu'ils s'expriment d'une seule voix afin de remédier à la situation humanitaire désastreuse à Gaza. L'adoption par le Conseil de la résolution 2712 (2023) est une première mesure cruciale, mais elle ne suffit pas. Les tirs d'armes à feu et les bombardements à Gaza se poursuivent encore aujourd'hui. Ils doivent cesser immédiatement pendant une période qui permettra de mener des opérations humanitaires dignes de ce nom afin de venir en aide aux personnes touchées par cette catastrophe humanitaire.

En fin de compte, la solution des deux États, en vertu de laquelle Israël et un État palestinien indépendant vivraient côte à côte dans la coexistence pacifique et la sécurité, reste la seule solution viable. Mais pour l'heure, la communauté internationale doit s'attacher en priorité à mettre fin aux souffrances et à sauver la vie des innocents.

**M. Amorín** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette session extraordinaire d'urgence. La dixième session extraordinaire d'urgence a été de nouveau convoquée en raison de la gravité de la situation au Moyen-Orient, qui continue de susciter de vives inquiétudes au sein de la communauté internationale.

La situation au Moyen-Orient, en particulier en Israël, dans les territoires occupés et dans la bande de Gaza, est extrêmement complexe et regrettable. Le 7 octobre, le Hamas a perpétré une série d'attaques terroristes barbares contre Israël et ses citoyens, déclenchant ainsi une spirale infernale qui a donné lieu à des actions militaires de représailles et des prises d'otages en

Israël, à la destruction de maisons, d'écoles, d'hôpitaux et de bâtiments publics à Gaza et à un grand nombre de victimes civiles, dont des femmes et des enfants palestiniens et des membres du personnel des Nations Unies. L'Uruguay a condamné les attaques terroristes odieuses et inhumaines perpétrées par le Hamas le 7 octobre. Il ne fait aucun doute que cet acte commis contre Israël et sa population a été l'élément déclencheur des événements qui se déroulent aujourd'hui à Gaza. Soyons clairs : notre gouvernement rejette catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes, et nous exigeons la libération immédiate de tous les otages, sans condition.

Nous sommes affligés par le sort de tous les civils, ceux d'Israël, ceux de Gaza et les Palestiniens des territoires occupés de la Cisjordanie. Ce ne sont pas eux qui doivent payer le terrible prix de l'extrémisme religieux et des affrontements militaires, en dehors desquels ils doivent être laissés. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2712 (2023) et regrettons que le projet de résolution sur une trêve humanitaire déposé par les Émirats arabes unis (S/2023/970) au Conseil n'ait pas pu être adopté.

Dans cet esprit, nous apprécions à sa juste valeur la pause qui a été négociée par le Qatar, l'Égypte et les États-Unis au cours des dernières semaines, qui a permis simultanément la libération d'otages israéliens et l'accès des habitants de Gaza à l'aide humanitaire. Cette pause, pour laquelle nous sommes reconnaissants aux pays qui l'ont rendue possible, nous montre la voie à suivre, comme le Secrétaire général, António Guterres l'a par ailleurs demandé ces dernières semaines. Dans ce contexte, l'Uruguay rappelle et fait sienne la demande de mise en place de pauses humanitaires et de corridors afin de garantir l'acheminement de l'aide nécessaire. Il est indispensable que l'accès humanitaire des institutions reconnues telles que l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge soit complet, rapide, sûr et sans entrave. Des centaines de milliers de personnes attendent toujours de recevoir des fournitures de base telles que des denrées alimentaires et de l'eau potable.

Nous estimons que l'Assemblée générale doit appuyer cette approche globale, qui inclut la libération de tous les otages et garantit la sécurité de l'accès humanitaire pendant une période prolongée. C'est pourquoi nous estimons que la résolution adoptée par l'Assemblée générale dans le cadre de sa dixième session extraordinaire d'urgence (résolution ES-10/22) aurait dû couvrir tous les aspects de la situation : d'une part, la nécessité d'une cessation des hostilités pour éviter des pertes en

vies humaines, ainsi que le respect du droit humanitaire afin de permettre l'accès des fournitures à Gaza, d'une part, et la condamnation claire de l'attaque du Hamas et la prise en compte des préoccupations d'Israël en matière de sécurité, d'autre part. Étant donné que tous ces aspects n'ont pas été pris en compte de manière équilibrée dans la résolution, nous n'avons pas eu d'autre choix que de nous abstenir dans le vote.

Dans sa politique étrangère, l'Uruguay défend la protection des civils en période de conflit, qui est une priorité pour nous, et il continuera de le faire. Il convient de rappeler que l'Uruguay a été coauteur de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité, qui condamne les attaques contre les hôpitaux et les infrastructures de santé, ainsi que les attaques contre le personnel médical, le personnel de santé et le personnel humanitaire, qui constituent des violations du droit international.

L'Uruguay exprime à nouveau sa préoccupation et réaffirme sa solidarité avec les milliers de civils innocents tués ou blessés dans ce conflit qui n'a plus aucune justification. Les solutions à cette crise si douloureuse se trouvent dans le droit international et le droit international humanitaire. Les deux parties doivent écouter attentivement les demandes formulées par la communauté internationale réunie au sein de l'Organisation. Il faut absolument avancer vers un nouveau scénario de dialogue dans lequel la paix et une solution fondée sur le droit international l'emportent sur le conflit et conduisent à des accords globaux et permanents. Par conséquent, il est urgent d'encourager un retour à la table de négociation sur la base de la solution des deux États, qui garantisse à Israël des frontières sûres et au peuple palestinien l'exercice de ses droits.

**M. Almahmoud** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, les Émirats arabes unis s'associent aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/ES-10/PV.46).

Je salue l'importante résolution que l'Assemblée générale a adoptée la semaine dernière (résolution ES-10/22) à une écrasante majorité, appelant à un cessez-le-feu humanitaire à Gaza. Ce pas décisif est l'exemple même de l'engagement et de la détermination de la communauté internationale à répondre à la situation tragique à laquelle est confronté le peuple palestinien frère dans la bande de Gaza.

En moins de 10 semaines, les attaques sans discrimination d'Israël contre la bande de Gaza ont entraîné

la mort de près de 19 000 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, tandis que le nombre de blessés dépasse les 50 000, et que de nombreuses autres victimes sont toujours enfouies sous les décombres. Ces chiffres effroyables ne sont pas de simples statistiques. Ce sont autant de vies et de rêves brisés pour des personnes et des familles qui ont été complètement anéanties. Les enfants blessés se retrouvent sans famille, non accompagnés et sans soins médicaux appropriés. Huit mille enfants ont été tués dans la bande de Gaza, ce qui en fait l'endroit le plus dangereux au monde pour les enfants aujourd'hui. Leurs quartiers et leurs écoles, qui constituaient leur petit monde, ont été réduits à l'état de ruines. Chaque heure qui passe sans cessez-le-feu immédiat signifie que le bilan des victimes continue à s'alourdir et que ce qui est déjà une des pires crises humanitaires de l'histoire moderne continue à s'aggraver.

C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois à un cessez-le-feu urgent et immédiat, au respect par toutes les parties du droit international humanitaire et à la libération des otages. Nous exprimons aussi de nouveau notre appui aux efforts que continuent de déployer l'État du Qatar et la République arabe d'Égypte, pays frères, pour parvenir à une trêve dans la bande de Gaza.

La majorité de la population de la bande de Gaza, soit plus de 1,9 million de personnes, est déplacée à l'intérieur d'une zone géographique très étroite, où il n'y a pas de lieu sûr et qui continue de rétrécir à mesure que les opérations militaires israéliennes s'intensifient. En outre, ces personnes sont confrontées à une grave pénurie des produits de première nécessité, tels que l'eau, les denrées alimentaires et les médicaments, ce qui entraîne la propagation de la faim et des maladies. Nous sommes confrontés à une réalité tragique qui nécessite une action urgente pour protéger les civils et leur apporter l'aide humanitaire dont ils ont besoin, en particulier le carburant, qui indispensable pour le secteur médical.

De nombreux membres actuels et futurs du Conseil de sécurité ont pu constater par eux-mêmes, durant une visite organisée par les Émirats arabes unis au point de passage de Rafah la semaine dernière, l'ampleur des souffrances endurées par la population palestinienne ainsi que l'immensité des besoins sur place. Ils ont également entendu les avertissements des fonctionnaires des Nations Unies quant au fait que le système humanitaire est sur le point de s'effondrer complètement. Ils ont aussi pu voir les efforts considérables déployés par l'Égypte pour acheminer l'aide humanitaire à Gaza. Face à cette grave crise, nous réaffirmons le rôle indispensable que doit jouer la

communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, pour garantir l'acheminement sans interruption ni entrave de l'aide humanitaire. Par conséquent, les Émirats arabes unis ont déposé au Conseil un projet de résolution visant à faciliter et à accélérer l'acheminement de l'aide à Gaza (S/2023/1029).

Dans ce contexte, nous soulignons que les Émirats arabes unis continueront à appuyer le peuple palestinien en cette période difficile. Nous avons récemment annoncé la construction de trois installations de dessalement de l'eau dans la région de Rafah, à la frontière égyptienne, dans le but de fournir de l'eau potable à près de 300 000 personnes chaque jour, compte tenu de la grave crise de l'eau qui sévit dans la bande de Gaza. La première de ces trois installations a été inaugurée la semaine dernière. Mon pays a également mis en place un hôpital de campagne à Gaza, où de nombreux médecins et infirmiers des Émirats arabes unis se sont portés volontaires pour travailler afin de fournir des soins et des traitements médicaux aux Palestiniens blessés et malades, notamment les enfants grièvement blessés à la suite de frappes aériennes.

Nous ne devons pas oublier la détérioration continue et rapide de la situation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, où les autorités d'occupation israéliennes ont durci les restrictions qu'elles imposent à la circulation de la population palestinienne et à sa vie quotidienne. Des raids et des opérations d'arrestations à grande échelle sont menées dans les villes, les villages et les camps palestiniens, tandis que les attaques de colons contre les Palestiniens et leurs biens continuent de s'intensifier depuis le 7 octobre.

Pour terminer, nous soulignons que la sécurité et la stabilité dans le Territoire palestinien occupé et dans l'ensemble de la région ne seront pas garanties par la seule instauration d'un cessez-le-feu ni par l'imposition de nouvelles réalités militaires qui ne font qu'accroître les souffrances de la population de Gaza. Il faut plutôt s'attaquer aux causes profondes du conflit, c'est-à-dire mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens.

Nous devons nous engager sur la voie de négociations sérieuses, menées sous les auspices de la communauté internationale et sur la base du mandat international convenu, dans le but de parvenir à la solution des deux États et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain le long des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M<sup>me</sup> Asaju** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Mauritanie, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), et à celle faite par le représentant de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/ES-10/PV.46).

Je voudrais à mon tour remercier le Président d'avoir repris cette session extraordinaire d'urgence sur la situation en Palestine, en particulier dans la bande de Gaza. Nous voudrions formuler les observations suivantes à titre national.

Le Nigéria s'associe à l'appel mondial lancé par les États et la société civile pour condamner la destruction gratuite de vies humaines et de biens dans la bande de Gaza, qui a pris une ampleur très alarmante. Le Nigéria appuie et renouvelle l'appel à une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue entre les forces israéliennes et le Hamas à Gaza. De nombreuses personnes, dont des femmes et des enfants, ont perdu la vie depuis le début de la crise en Israël et en Palestine, et beaucoup d'autres ont été déplacées. L'augmentation quotidienne du nombre de déplacés et la pénurie de fournitures humanitaires, en raison du manque d'accès, ont eu des effets considérables sur la population, ont exacerbé la catastrophe humanitaire dans la région et ont augmenté le nombre de victimes civiles.

En tant que promoteur et protecteur des droits humains, le Nigéria exhorte les parties au conflit à respecter les valeurs fondamentales du droit international humanitaire, qui accorde la priorité à la sécurité et au bien-être des civils. Cela devrait transcender les simples considérations politiques. La destruction de vies et de biens, y compris d'hôpitaux et de sites religieux et culturels, constitue une violation du droit international. Le Nigéria appelle donc à un cessez-le-feu et renouvelle son appel à une désescalade rapide des hostilités par les deux parties, afin de contribuer à instaurer la solution des deux États. Il faut briser le cycle de la violence, qui semble permanent.

Pour terminer, en tant que membre du comité ministériel créé lors du sommet arabo-islamique conjoint extraordinaire, qui s'est tenu sous l'égide de l'OCI, nous continuerons de collaborer avec les acteurs mondiaux pour trouver une solution pacifique durable à ce problème qui dure depuis des décennies, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux principes du droit international.

**M. Segura Aragón** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador se félicite de la reprise de cette importante session extraordinaire d'urgence sur la grave situation au Moyen-Orient, en particulier dans la bande de Gaza, où le conflit qui dure depuis plus de deux mois a entraîné une crise humanitaire sans précédent et fait d'innombrables morts parmi les civils. Nous exprimons à nouveau nos sincères condoléances pour toutes les victimes résultant de la recrudescence du conflit.

Ma délégation réaffirme sa profonde préoccupation face à la forte escalade de la violence dans la région et appelle à mettre fin aux souffrances des familles qui y vivent, qui ont subi des atrocités et des préjudices humains et matériels irréparables. Selon le dernier rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sur la situation en Palestine, au 18 décembre, après 73 jours d'hostilités, plus de 19 400 Palestiniens avaient été tués à Gaza, dont 70 % de femmes et d'enfants, et 1,4 million de personnes déplacées avaient trouvé refuge dans 155 installations de l'UNRWA réparties dans les cinq provinces de la bande de Gaza. Depuis le 7 octobre, 136 membres du personnel de l'UNRWA ont été tués, et la liste des pertes humaines et matérielles ne cesse de s'allonger.

Ma délégation a voté pour la résolution ES-10/22, qui a été adoptée lors de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence, et s'en est portée coauteure, car nous pensons qu'elle reflète fondamentalement les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les fonctions que celle-ci confère à l'Assemblée générale. De même, nous pensons que son texte est équilibré, et propose un objectif clair et purement humanitaire en appelant à un cessez-le-feu immédiat et en exigeant que les parties s'acquittent des obligations que leur impose le droit international. Nous nous associons à l'appel à un cessez-le-feu immédiat et exhortons les membres de la communauté internationale à user de toute leur influence pour empêcher une nouvelle escalade de la violence et mettre fin à la crise. Nous souscrivons pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général le 6 décembre (S/2023/962) invitant les membres du Conseil de sécurité à empêcher une catastrophe humanitaire encore plus grave dans la bande de Gaza.

Nous condamnons tous les actes de violence dirigés contre la population civile, demandons la libération immédiate des personnes enlevées et exigeons que leur sécurité et leur bien-être soient assurés et qu'ils soient traités avec humanité, conformément au droit international et au droit international des droits humains. Compte tenu

de la gravité de la situation, mon pays réitère son appel pour que, comme le prévoit le droit international humanitaire, des couloirs humanitaires soient mis en place et bénéficient d'une protection totale, et pour que toutes les installations civiles et humanitaires soient respectées et protégées, y compris les hôpitaux, les installations médicales ainsi que leurs moyens de transport et leur matériel, les écoles, les lieux de culte et les installations de l'ONU et des autres organisations humanitaires sur le terrain. Il est impératif de veiller à ce que les civils ne soient pas privés des biens essentiels à leur survie. Nous demandons donc instamment d'accorder un accès humanitaire immédiat, complet, sûr et sans restriction aux biens et services essentiels, tels que l'eau, la nourriture, les fournitures médicales, le carburant et l'électricité, afin d'assurer leur acheminement à tous les civils.

Nous réaffirmons ce que nous répétons depuis plusieurs années dans différentes instances : seuls des moyens pacifiques, la volonté des deux parties et la solution des deux États basée sur les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale peuvent déboucher sur une solution durable au conflit. C'est particulièrement en temps de crise qu'il faut prendre en considération l'importance du dialogue et du fonctionnement des instances

multilatérales qui ont été créées pour maintenir la paix et la sécurité internationales, renforcer les liens de coopération entre leurs États membres et assurer le bien-être des populations. Nous exhortons les parties à démontrer qu'elles peuvent conclure des accords pour le bien commun et contribuer à instaurer la paix et à mettre un terme à la souffrance humaine. À cet égard, nous saluons le leadership des États arabes, les efforts qu'ils déploient et le rôle essentiel qu'ils jouent pour obtenir une cessation des hostilités, garantir la protection de la population civile et fournir une aide humanitaire. En tant que communauté internationale, nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir et accélérer la recherche d'une solution juste, durable et pacifique au conflit. C'est pourquoi nous devons d'urgence déployer des efforts collectifs pour lancer des négociations sur le processus de paix au Moyen-Orient.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Conformément à la résolution ES-10/22, adoptée le 12 décembre 2023, la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale est ajournée à titre provisoire.

*La séance est levée à 15 h 50.*